Association Foncière Pastorale De LANCHATRA Mairie 38520 Saint Christophe en Oisans N° SIRET : 29380172100010

EXTRAIT N° 4-2021 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT Séance du 1^{er} juillet 2021

Le Syndicat, formé de 4 membres titulaires et de 4 membres suppléants, élus lors de l'Assemblée des Propriétaires du 1^{er} juillet 2021, s'est réuni le même jour à 14h00 à Saint Christophe en Oisans.

Syndics présents:

Titulaires: PAQUET Eliane, DUCRET Yannick, GIRAUD Laurent, BALME Christophe

soit 4 présents

Suppléants: ARTHAUD Jean Louis, LEONARD Sébastien, soit 2 présents

soit 6 syndics dont 4 voix (seul les titulaires votent !)

Syndics représentés :

- Mme PAOLLETI Henriette a donné pouvoir à Mme PAQUET Eliane soit 1 représenté

Soit un total de 4 voix (4 présents) (= au nombre de titulaires statutaires ou inférieur)

formant la majorité des membres, sous la présidence de la doyenne, Mme PAQUET Eliane, ayant désigné Monsieur DUCRET Yannick comme secrétaire de séance, a pris la délibération suivante :

ELECTION DU PRESIDENT

Le conseil syndical élit à l'unanimité, DUCRET Yannick, en qualité de Président de l'Association Foncière Pastorale de Lanchatra

ELECTION DU VICE PRESIDENT

Le conseil syndical élit à l'unanimité, BALME Christophe, en qualité de Vice-Président de l'Association Foncière Pastorale de Lanchatra

Le Président Yannick DUCRET ASSOCIATION FONCIERE

Syndic de l'AFPA Eliane PAQUET

PASTORALE

LANCHATRA

S-

ISTOPHE N QISA

Conformément à l'article 40 du décret n°2006-504 du 3 mai 2006, le président certifie le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son affichage au siège de l'association ou de sa notification le : 1er Août 2021